

Taux de contribution

Le tarif d'adhésion à Usdaw est l'un des plus bas du mouvement syndical, et offre une gamme de prestations et de services professionnels de première classe pour seulement quelques pences par jour.

Pour obtenir davantage d'informations ou pour adhérer à Usdaw :

- Contactez votre représentant Usdaw

- Contactez votre bureau local Usdaw

0800 030 80 30

- Rendez-vous sur notre site Internet

www.usdaw.org.uk

Les informations contenues dans cette notice sont exactes à la date d'impression - juillet 2017.

Vous sentez-vous...

Isolé(e) ?

Dans l'incertitude quant à vos
droits au travail ?

Vous aimeriez de l'aide pour
apprendre l'anglais ?

Usdaw peut vous aider –
nous sommes votre syndicat.

Six bonnes raisons de rejoindre Usdaw...

❶ Nous aidons nos membres à connaître leurs droits au travail.

Par exemple, saviez-vous que vous avez un droit à :

- Un salaire minimum pour les adultes. Il augmente tous les ans et depuis le 1er avril 2017, il est de :
7,50 GBP par heure pour les personnes âgées de 25 ans et plus
7,05 GBP par heure pour les personnes âgées entre 21 et 24 ans
5,60 GBP par heure pour les personnes âgées entre 18 et 20 ans
4,05 GBP par heure pour les personnes âgées entre 16 et 17 ans
- 28 jours de congés payés par an (pour une personne travaillant 5 jours par semaine).
- 11 heures de repos quotidien.
- La plupart des travailleurs ont droit à des indemnités maladie après trois jours de maladie.

❷ Nous défendons les problèmes de nos membres auprès de la direction et nous vous représentons lors des audiences disciplinaires.

❸ Nous donnons à nos membres des conseils juridiques et nous les représentons GRATUITEMENT en cas d'accident du travail, licenciement abusif et discrimination.

❹ Nous pouvons aider nos membres à avoir GRATUITEMENT accès à une formation sur une large gamme de sujets, notamment l'anglais, les mathématiques et les compétences en informatique.

❺ Nous faisons campagne contre le racisme et nous encourageons l'égalité de traitement pour tous les travailleurs.

❻ Nous travaillons pour améliorer la rémunération et la vie de nos membres au travail.

- Tout le monde peut adhérer à un syndicat.
- Vous avez légalement le droit d'adhérer à un syndicat.
- Vous n'êtes pas tenu(e) de dire à votre employeur que vous êtes membre d'un syndicat.
- Il est illégal pour quiconque de faire preuve de discrimination à votre égard parce que vous êtes membre d'un syndicat.